



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rouen, le 8 septembre 2016

La Rectrice,
Chancelière des universités

à

Mesdames et messieurs les chefs
d'établissements de l'enseignement public et de
l'enseignement privé,

Mesdames et messieurs les Inspecteurs de
l'Éducation Nationale en charge du 1^{ier} degré,

Mesdames et messieurs les directeurs des
écoles publiques et privées,

Mesdames et messieurs les enseignants du 1^{ier}
et du 2d degré,

s/c de Madame et Monsieur les Inspecteurs
d'Académie – Directeurs Académiques des
Services de l'Éducation Nationale de la Seine-
Maritime et de l'Eure

Envoi par courrier électronique

Rectorat

Inspection pédagogique régionale

Dossier suivi par

Patrice Favier

IA-IPR de SVT

Mission « Education au
Développement Durable »

Mél :

patrice.favier@ac-rouen.fr

Erwann Le Maguer, Stéphanie
Bouteleux, enseignants chargés de
mission EDD

Mél :

erwann.le-maguer@ac-rouen.fr

stephanie.bouteleux@ac-rouen.fr

25 rue de Fontenelle
76037 Rouen cedex 1

OBJET : lettre de rentrée 2016 de la mission « Education au développement durable »

La refondation de l'école entre dans sa quatrième année. Les évolutions impulsées s'inscrivent dans une cohérence d'ensemble : instaurer une continuité dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et favoriser, pour tous les cycles, un renforcement des apprentissages, et notamment des fondamentaux.

En relation avec la circulaire de rentrée 2016 (BO n°14 avril 2016), l'ambition académique attend :

- une école qui se transforme au service de la qualité et de l'efficacité des apprentissages,
- une école inclusive pour la réussite de tous,
- une école qui fait vivre les valeurs de la République.

L'EDD (Education au Développement Durable) est justement un levier pour faciliter l'élaboration de projets au sein d'une classe, une école, un établissement, éventuellement avec un ou des partenaire(s) extérieur(s) ; projets pilotés par un ou des enseignants et autres personnels de l'Éducation Nationale, en s'affranchissant des barrières disciplinaires qu'on s'impose parfois.

L'actualité du développement durable en académie peut être suivie dans une rubrique dédiée sur [le site Internet de l'académie](http://le.site.Internet.de.l'academie) et au travers d'un site Internet académique entièrement dédié au Développement Durable (premier et second degrés) : <http://edd.spip.ac-rouen.fr/> Ces deux mines d'information sont actualisées régulièrement et elles vivent, entre autres, grâce aux nouvelles, aux données, aux articles que vous faites parvenir. Je remercie tous ceux qui ont déjà été contributeurs. N'hésitez pas à contacter monsieur Le-Maguer (erwann.le-maguer@ac-rouen.fr) pour soumettre vos propositions de publications.

L'onglet "projets EDD" du [site Internet EDD](#) donne des exemples de ce qui peut être construit avec les élèves sur des thématiques comme la biodiversité, l'alimentation, le changement climatique, l'écocitoyenneté, les déchets et le recyclage, etc.

Dans le premier degré, une politique et une impulsion d'échelle départementale existent également.

En Seine Maritime, les services départementaux de l'éducation nationale proposent [un site Internet](#) dédié au développement durable, aux sciences et à la technologie.

Dans l'Eure, Monsieur Patrice Langlais, Inspecteur de l'Education Nationale, est en charge de la mission Sciences et Education au Développement Durable (patrice.langlais@ac-rouen.fr). Le groupe départemental en partenariat avec le CANOPE 27 édite une lettre d'information régulière sur l'actualité scientifique, les projets développés dans le département et dans l'académie, les ressources pédagogiques et la valorisation des travaux des classes. Lien vers l'infolettre n°2 : <http://edd.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article441>

Plan académique de formation (PAF) pour le second degré en EDD :

L'offre est consultable sur <http://edd.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article110>

Les formations en candidature individuelle (notées CI) ne peuvent plus faire l'objet d'une inscription depuis le 7 septembre. Toutefois, des formations à public désigné (notées PD) peuvent encore faire l'objet d'une inscription. De même il reste possible, pour les chefs d'établissement, de faire la demande d'un **stage sur site**.

L'EDD et la réforme mise en application à la rentrée 2016 :

[La circulaire ministérielle de rentrée](#) 2016 publiée au B.O. n°15 du 14 avril 2016 nous incite fortement à travailler l'EDD, tantôt implicitement (dans les parties II et III), tantôt dans un paragraphe explicitement dédié à l'intérieur de la partie III.

En lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, de [nouveaux programmes de l'école primaire et du collège](#) sont à mettre en œuvre. L'expression "développement durable" y apparaît explicitement mentionnée avec un nombre d'occurrences probablement plus faible que dans les programmes précédents. L'Inspection Générale a insisté sur le fait qu'il ne fallait surtout pas y voir un affaiblissement de cet axe de travail auprès de nos élèves. Au contraire, les injonctions explicites seraient moins nombreuses car on mise maintenant sur le fait que cette nécessité est bien intégrée dans les réflexes professionnels des enseignants. Et, si on ne s'attache pas seulement aux mots "développement durable" mais au concept et aux thématiques sous-tendues, il est visible que le développement durable est encore, et plus que jamais, très présent dans les programmes scolaires. **Très présent aussi dans le texte du socle commun** (domaines 4 et 5 en particulier).

Il n'aura échappé à personne que, parmi les huit [thématiques d'EPI \(Enseignements Pratiques Interdisciplinaires\)](#) au collège, l'une d'elle, intitulée « **Transition écologique et développement durable** », est particulièrement favorable à l'EDD. Il reviendra aux équipes de se saisir de cette opportunité sans tomber dans le piège d'une éducation au développement durable réduite à ce seul enseignement alors qu'on attend que l'EDD soit la plus transversale possible, irrigue au maximum les enseignements disciplinaires et actions éducatives, pour qu'elle ne soit pas délivrée "hors-sol" et revête un maximum de sens.

Sur l'ensemble de leur scolarité (obligatoire mais aussi dans les lycées), les élèves doivent bénéficier d'expériences et enseignements transversaux délivrés au travers de **parcours éducatifs** :

- Le parcours citoyen
- Le PEAC = Parcours d'Education Artistique et Culturelle
- Le parcours Avenir
- Le parcours éducatif de santé (inclus dans le parcours de santé)

Le site Internet académique des BEF (Bassins d'Education et de Formation) propose [un diaporama](#) résumant l'essentiel à savoir sur ces parcours éducatifs.

[L'EMC \(Enseignement Moral et Civique\)](#) – composante essentielle du parcours citoyen – mentionne explicitement le développement durable, en particulier pour sa capacité à développer **la sensibilité** chez les élèves, ainsi que pour favoriser leur **engagement**.

Les projets construits dans les divers axes du développement durable sont aussi à même de nourrir les parcours Avenir, de santé, et d'éducation artistique et culturelle. L'EDD peut donc véritablement être mobilisée comme un levier majeur de travail sur **les valeurs de la République**.

Une actualité forte pour 2015-16 : la COP 21, et ses suites en 2016-17 :

La France a accueilli **la 21ème conférence des parties (COP 21)** sur le Climat, à Paris (Le Bourget), du 30 novembre au 11 décembre 2015. Un onglet « COP 21 » a spécifiquement été mis en place dans le site Internet

EDD pour faciliter vos recherches en la matière. Pour en savoir plus sur la COP 21, vous pouvez cliquer sur le lien suivant : <http://edd.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article333> (articles de fond, documents à télécharger, liens vers des ressources extérieures).

Le train du climat a été une opération déclinée à l'échelle nationale. Notre académie a eu la chance, avec la ville du Havre, d'être l'une des étapes sur le trajet de ce train.

En accord avec les directives ministérielles des élèves ont participé à des **simulations de négociations internationales** à la façon COP 21 dans les classes, les écoles, les établissements. On croit beaucoup aux vertus de ce type de pédagogie pour que les élèves s'approprient ce qu'est une COP, pour donner du sens à l'enseignement du changement climatique, faire mieux prendre conscience des possibilités et contraintes des états, de leurs intérêts divergents... Même après la COP21, il reste opportun de proposer une telle activité pédagogique et [une aide, un cadrage](#), sont fournis sur le site Internet EDD à celles et ceux qui voudront se lancer dans l'aventure.

A l'occasion de la COP 21, l'équipe EDD a **recensé les projets que vous avez menés** en rapport avec les changements climatiques et/ou la compréhension par les élèves de la COP21. [Certains sont à l'honneur](#) sur le site Internet. Vous pouvez encore partager vos projets (même modestes ou non encore aboutis) en envoyant directement un e-mail à Erwann Le Maguer (erwann.le-maguer@ac-rouen.fr). Chaque projet pourra faire l'objet d'une mise en ligne sur le site EDD de l'académie (<http://edd.spip.ac-rouen.fr/>) et/ou sur le site académique www.ac-rouen.fr.

L'académie de Rouen a objectivement été l'une des plus mobilisée sur cette thématique du changement climatique et, parmi la richesse et la diversité des projets montrés sur le site Internet EDD, trois événements méritent probablement une mise en lumière particulière :

- **Un projet EDD récompensé par Madame la ministre de l'Education nationale**, le 7 octobre 2015 : <http://edd.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article357>
- **Des collégiens de l'académie reçus par le Monsieur le président de la République**, le 30 octobre 2015, pour échanger sur les changements climatiques : <http://edd.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article369>
- **L'organisation avec les partenaires de l'académie d'un forum régional des jeunes sur le climat**, le 4 novembre 2015 : <http://edd.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article344>

Enfin, il convient de **poursuivre sur la dynamique** qui a été lancée puisque le changement climatique constitue un défi majeur qui se présente à l'humanité pour les décennies à venir. La [COP 22](#) va se tenir à Marrakech du 7 au 18 novembre 2016. Du 10 au 15 octobre 2016, en parallèle de la fête de la science, aura lieu une nouvelle **semaine du climat** pendant laquelle le ministère de l'Education Nationale souhaite nous voir tous mobilisés. Les problématiques climatiques doivent donc rester un axe fort à travailler en EDD.

Les classes d'eau, en partenariat avec l'agence de l'eau :

Le partenariat entre l'académie de Rouen et l'agence de l'eau Seine Normandie, mis en place en 1987, se poursuivra au cours de l'année scolaire 2016-2017 pour favoriser la réalisation de "[Classes d'eau](#)" dans les écoles, les collèges et les lycées de l'Académie.

La date limite des inscriptions est le 28 octobre 2016.

Concours EDD dans notre académie :

Les écoles primaires, collèges et lycées qui s'engagent dans un projet en lien avec le climat ou la météorologie peuvent s'inscrire pour [le Prix Perrin de Brichambaut](#), organisé par l'association « météo et climat » avec le soutien de Météo France. L'édition 2015 de ce concours avait été remportée par [un projet](#) conduit dans notre académie en inter-degré (CM2 / terminale S).

Cette année encore, les deux concours EDD spécifiques à l'académie de Rouen devraient être renouvelés. Il s'agit du [Défi 7E](#), en classe de seconde et en partenariat avec l'AESN (Agence de l'Eau Seine Normandie), et du [Clic-Durable](#), proposé aux écoles, collèges, lycées. Vous recevrez ultérieurement, par voie hiérarchique, toutes les informations utiles (thèmes, modalités de participation, dates, etc).

Le dispositif des EdDD (Ecoles et Etablissements du Développement Durable) :

Ce dispositif est présenté en détails dans plusieurs rubriques groupées sous [un onglet « Ecoles et établissement du Développement Durable »](#) du site Internet EDD de l'académie.

- Ce dispositif regroupant **15 partenaires** met en synergie les politiques et capacités de l'académie de Rouen, la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, l'Agriculture et la Forêt), la Région Normandie, les conseils départementaux de l'Eure et de la Seine Maritime, la métropole Rouen – Normandie, l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), l'agence de l'eau, les associations AREN (Agence

Régionale de l'Environnement en Normandie) et CARDERE (Centre d'Action Régionale pour le Développement de l'Education Relative à l'Environnement), le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, les villes de Rouen, Canteleu et Grand-Couronne.

- **Un comité de pilotage des EdDD** coordonne ce réseau fort de plus de 300 écoles et établissements à la date d'aujourd'hui. Il est à l'origine d'une [charte décrivant des valeurs communes](#) que l'on souhaite voir promues dans les écoles et établissements qui entrent dans le dispositif. Le comité évalue la politique "Développement Durable" mise en œuvre dans le cadre du projet d'école ou d'établissement des unités éducatives qui peuvent, éventuellement, prétendre à un label.
- Dans chaque école ou établissement du développement durable, **un CDD (Correspondant du Développement Durable)** assiste la Direction pour piloter la politique "développement durable". Le comité de pilotage des EdDD forme et accompagne les CDD. Si votre école ou établissement est EdDD et que le CDD a changé, merci de prévenir par e-mail Erwann Le-Maguer (erwann.le-maguer@ac-rouen.fr), en indiquant les noms, les fonctions et les adresses électroniques respectives de l'ancien et du nouveau CDD, de façon à ce que la liste de diffusion puisse être actualisée.
- **Chaque année, un séminaire est organisé**, grand moment de rencontre, formation, échanges de pratiques, remise officielle des labels. Il aura lieu cette année le mercredi 5 avril 2017, dans les locaux de CANOPE (ex CRDP) à Mont Saint Aignan. Les productions de vos élèves, en lien avec l'EDD, pourront y être présentées dans le hall de CANOPE ; n'hésitez pas à faire connaître les objets (artistiques, techniques...) que vous pourriez proposer pour cette exposition temporaire propre à valoriser les productions et leurs auteurs : Merci de vous signaler auprès de M. Erwann Le-Maguer erwann.le-maguer@ac-rouen.fr et/ou Mme Stéphanie Bouteleux stephanie.bouteleux@ac-rouen.fr.



Nicole Ménager